

**COMITE CONSULTATIF ENVIRONNEMENT N°6
REUNION DU 11 JANVIER 2010**

Date	25/01/10
Objet	Comité Consultatif Environnement
Présents	<p style="text-align: right;">Patrice GENTRIC <i>Président du Comité</i> <i>Maire adjoint en charge des Finances et du Développement Durable</i></p> <p style="text-align: right;">Michel LAVAL <i>Vice Président du Comité</i> <i>Association Joinville Écologie</i></p> <p style="text-align: right;">Jean Jacques GRESSIER <i>Maire adjoint en charge de l'Urbanisme, du Cadre de Vie et des Anciens Combattants</i></p> <p style="text-align: right;">Alain MESTRE <i>Association Joinville Écologie</i></p> <p style="text-align: right;">Pierre BOUCHER <i>Association de Sauvegarde de l'Environnement de Polangis</i></p> <p style="text-align: right;">Pascal BENVENISTE <i>Association Européenne éco-environnementale</i></p> <p style="text-align: right;">Michelle MONANGES <i>Chargée de Mission Développement Durable</i></p> <p style="text-align: right;">Alain LEMEUR <i>Directeur des Services Techniques</i></p>
Absents excusés	<p style="text-align: right;">André BIZEUL <i>Conseiller municipal, délégué à la Sécurité</i></p> <p style="text-align: right;">Michel CASTEL <i>Association Palissy Petit Parc</i></p> <p style="text-align: right;">Odile SEGURET <i>Directeur de cabinet</i></p> <p style="text-align: right;">Clément LEROY <i>Directeur Général des Services</i></p>
Absents	<p style="text-align: right;">Benoît WILLOT <i>Conseiller Municipal (Liste « Joinville en mouvement »)</i></p> <p style="text-align: right;">Areski OUDJEBOUR <i>Conseiller Municipal (Liste « Pour Joinville ensemble et unis »)</i></p>

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION N°5 DU 02/11/2009

Concernant le paragraphe relatif à l'AFFSET, Alain Mestre souhaite que le compte rendu N°5 intègre le lien avec le communiqué de presse de l'AFFSET pour une bonne restitution des conclusions de leurs travaux.

http://www.afsset.fr/upload/bibliotheque/264098609003221287575149142226/CP_radiofrequencesVF_V2.pdf

Approbation du compte rendu du dernier comité à l'unanimité des membres présents.

2. CHARTE DU PATRIMOINE ARBORE

Lors de la première réunion du comité, celui-ci a décidé d'engager et de piloter une étude relative au patrimoine arboré du territoire communal. Le comité s'est adjoint les compétences du bureau d'études ARBORESCENCE, qualifié en la matière, dont Denis Mirallié nous présente aujourd'hui la méthodologie et le projet de charte.

Ce projet est un document d'étape à compléter par vos remarques.

Ce projet de charte témoigne de la volonté politique manifeste de promouvoir l'arbre en ville, de mettre en valeur le patrimoine arboré communal, de faire connaître le rôle des arbres, leur valeur biologique, paysagère et les moyens mis en œuvre pour en assurer la pérennité.

Document incitatif, la charte témoigne également de l'engagement en faveur de ce patrimoine vivant : souci de la sécurité des espaces plantés par la mise en œuvre d'un suivi phytosanitaire régulier, gestion des arbres en fonction de leurs typologies rencontrées selon les méthodes de taille raisonnées, prise en compte des besoins de l'arbre dans le cadre de nouveaux aménagements et dans les documents d'urbanisme.

Un tel document apparaît comme un outil d'information du public sur la gestion d'un patrimoine vivant sensible et l'engagement du comité et de la ville en faveur de ce patrimoine vert.

Son élaboration peut se décomposer en deux phases :

- Phase I) connaissance du patrimoine arboré de la ville (environ 3 000 à 3 500 arbres)

Inventaire : fiches, cartographies de recensement des typologies,....

Il a pour objectif :

- le dénombrement des arbres présents,
- l'identification des essences,
- la définition de typologies de plantations : square, isolé, alignements,
- la typologie de gestion : port libre, port architecturé,....

Un avis sanitaire global est également établi pour chaque unité de gestion (rue, square, avenue, etc.) permettant de hiérarchiser ensuite la programmation des études phytosanitaires et de biomécaniques.

- Phase II) définition des objectifs et rédaction d'une charte

– communication autour de l'arbre et sa gestion -

II-1) connaître et protéger

Système de repérage individuel des arbres pour mieux suivre le patrimoine de la ville (plaquettes de numérotation individuelle, ..)

Prendre en compte la dimension écologique du milieu urbain, choix et diversité des essences, fosses de plantation,...

Jean Jacques Gressier demande si il existe des essences d'arbres plus fragiles que d'autres. Denis Mirallié précise qu'il existe des essences qui compartimentent très bien les blessures, le stress, etc et d'autres qui compartimentent très mal et ne supportent pas toutes ces agressions urbaines.

II-2) faire connaître et sensibiliser

Action de communication autour de l'arbre et sa gestion

Sensibiliser, informer, mise en œuvre des principes de la charte.

Michel Laval constate avec satisfaction la qualité du travail réalisé. Néanmoins, il formule quelques remarques:

- 1) avoir un engagement du CCE et de la ville pour la plantation prioritaire d'essences indigènes;
- 2) avoir des précisions sur la politique de taille du patrimoine;
- 3) concernant la gouvernance, nous devons préciser notre action et la noter par écrit dans la charte. Par exemple, pour mener à bien une opération significative, il est impératif de prévoir au préalable une réunion avec les riverains et cela doit être inscrit dans la charte;

Alain Lemeur apporte des précisions concernant la taille des arbres, constate que sur Joinville les tailles ne sont pas pratiquées de manière drastique.

Denis Mirallié signale que toutes les flores que l'on trouve aujourd'hui, ont été importées au 18ème siècle, on a donc très peu d'essences indigènes à proprement dit. Et certaines de ces plantes posent de vrais problèmes pour leur entretien compte tenu de leur fragilité. La politique à l'ordre du jour n'est pas d'introduire des plantes importées (types 19ème siècle), on a actuellement tendance à considérer l'arbre dans son environnement (flore, faune, paysage) et non plus comme sujet individuel.

Pascal Benveniste intervient pour savoir quels sont les contrôles possibles de vérification, lors de la dépose d'un permis de construire, quand il est demandé au pétitionnaire des démarches particulières relatives aux plantations existantes dans les propriétés.

Jean Jacques Gressier l'informe que si les stipulations relatives aux plantations ne sont pas conformes au permis demandé, le certificat de conformité n'est pas accordé.

Alain Mestre aimerait avoir plus de précisions sur les méthodes d'élagage et la durée de vie des arbres, principalement sur les blessures résultant des élagages et coupes à la tronçonneuse ou autre, et dans quelles mesures peut on les atténuer.

Pour Denis Mirallié une taille, c'est une blessure. Un arbre n'a pas besoin d'être taillé. La

taille est un traumatisme pour l'arbre et plus on taille de gros sujets plus la blessure aura du mal à se fermer. De plus les protections (mastic, goudrons, ..) appliquées sur les grosses coupes sont plutôt nuisibles car elles gardent l'humidité et favorisent la prolifération des parasites.

Il faudrait définir le port futur de l'arbre car la taille pourrait être envisagée dès la plantation (taille de formation), cela éviterait de couper de grosses sections lors des futurs élagages . Mais il ne faut pas se leurrer, un port libre ne pas exister en décor urbain, il y a toujours des problèmes d'alignement, de lumière, de stationnement, etc...il y aura donc toujours des traumatismes. Comme consensus, moins on taille l'arbre mieux il se porte.

Michel Laval souhaite savoir si il ne serait pas bon d'anticiper et d'avoir une stratégie de plantation d'arbres d'une durée de vie d'environ 50 ans.

Denis Miraillié dit qu'en fonction des deux scénarios de changement climatique:

1) Réchauffement

2) Refroidissement (disparition du golf stream)

ce qui risque d'être le plus problématique se seront les maladies et nuisibles qui vont survenir en fonction des éléments déclenchés.

Alain Mestre demande si une analyse optimale de plantation a été effectuée en considérant l'arbre en tant que puits de carbone.

Denis Miraillié l'ignore, mais signale qu'il faut considérer l'arbre dans son milieu urbain. Il a un rôle de climatiseur, il amène de la fraîcheur.

De plus, il précise qu'il est important d'avoir une démarche globale d'achat des plantations qui s'inscrive dans la démarche environnementale de la ville, le transport et l'éloignement jouent un rôle important dans le choix et pas seulement l'essence de la plantation.

Pascal Benveniste est très surpris de constater la faible surface d'infiltration au pied des arbres pour leur permettre un bon épanouissement, est-il possible d'élargir les fosses de plantation.

Pierre Boucher pense que les fosses linéaires sont plus intéressantes que les unitaires car elles permettent une meilleure gestion du stationnement.

Alain Lemeur signale qu'il existe plusieurs techniques pour le revêtement des pieds d'arbres qui facilitent le stationnement tout en laissant les arbres respirer et se développer, bien que l'essentiel soit le respect des alignements d'arbres.

Michel Laval souhaite et demande que cette charte soit présentée à un prochain conseil municipal.

Patrice Gentric prend acte de la proposition et propose d'y réfléchir ensemble.

Michelle Monanges informe que cette présentation de la charte sera transmise à tous les membres présents par Internet.

3. LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Michelle Monanges présente les dernières informations pour la thermographie aérienne :

- 4 entreprises ont répondu à la consultation, des négociations ont été organisées par le coordonnateur (ville de Vincennes) auprès des entreprises. L'entreprise attributaire sera nommée le 18 janvier prochain et la réalisation de la thermographie pourrait avoir lieu en février 2010.

Plan Climat Territorial

Patrice Gentric présente les scénarios possibles de pilotage, pour l'élaboration d'un Plan Climat Territorial:

1. La Ville lance de multiples études spécialisées venant alimenter le PCT (Thermographie aérienne, Bilan Carbone, Biodiversité, Communication/Concertation, etc.). C'est ensuite le CCE qui assemble les éléments pour construire le PCT de la Ville.

2. Nous choisissons un groupement d'entreprise qui répondra globalement à l'élaboration du PCT. Le mandataire du groupement sera chargé de piloter les études spécialisées en question avec des sous-traitants ou des membres du groupement. Le CCE est chargé de suivre le travail du prestataire.

Michel Laval est favorable pour la solution 1), car c'est le comité qui fédère, oriente et suit de près, cela lui permet de suivre au jour le jour les axes divers du PCT.

Pour Alain Mestre bien des choses sont à mettre en œuvre pour lancer un PCT, mais il faut définir la politique avant les détails techniques. Dans le cadre du document que nous avons présenté (AM/CL/MM) lors de la dernière réunion du comité, des choix sont à proposer et à établir par le CCE et le CM. Sur ces questions de gouvernance la ville de Paris est passée par son «livre blanc», Joinville ne pourrait-elle pas envisagée des réunions par quartier.

A la suite une discussion s'engage sur les certificats d'économie d'énergie (CEE) . Pascal Benveniste propose que des aides mutualisées, relatives aux travaux d'économies d'énergie, soient proposées par la commune pour les riverains.

Patrice Gentric se demande si c'est bien le rôle d'une commune d'établir ce genre de dossier pour les riverains.

Michel Laval propose qu'un programme communal des particuliers soit établi et la commune pourrait être éligible aux CEE.

Alain Mestre pense que l'agence parisienne de l'énergie pourrait aider la commune à monter un dossier CEE et conseiller les riverains. On ne peut pas faire tous les dossiers, mais on peut les établir avec l'aide de partenaires (CT, AMF,...).

4. HAUTE QUALITE ENVIRONNEMENTALE

Michelle monanges présente le dossier de suivi de la démarche H.Q.E. :

École maternelle de Polangis - construction d'un bâtiment à usage scolaire -

Cibles retenues : Très performant – 3, performant - 4, base – 7.

Le document présente les préoccupations attachées aux cibles et les réponses

proposées. Dans le cadre de la cible gestion de l'énergie en très performant, le bâtiment projeté répondra à un niveau BBC Effinergie avec recours aux énergies renouvelables.

5. COMMUNICATION DU COMITE

Suite au souhait des membres du comité Patrice Gentric propose qu'un article faisant état des travaux du comité paraisse dans le prochain bulletin municipal, il demande également aux participants qui le souhaiteraient de tenir une rubrique mensuelle ou bimensuelle.

6. QUESTIONS DIVERSES

Michelle Monanges propose de présenter l'analyse et la synthèse des questionnaires et réunions relatifs à la charte pour une administration éco-responsable , lors d'une prochaine réunion du comité.

En ce qui concerne la reprise du règlement intérieur, Patrice Gentric pense qu'il va être difficile de travailler avec des membres du comité qui tournent en fonction des présences, car ils n'auraient pas la connaissance nécessaire que nous avons acquise depuis le début de ce comité. Nous avons actuellement une meilleure efficience.

Michel Laval signale qu'il y a un réel problème d'absentéisme répété, et qu'il faudrait peut être revoir le statut.

Prochaine réunion du comité le LUNDI 08 MARS 2010 – 18 H 30 / 20 H 30.